



Heure d'arrivée 10h00 | Heure de départ 16h00

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Notre système de réservation en ligne vous permet de vérifier les disponibilités, d'effectuer des réservations et de savoir si votre séjour est disponible.

Les réservations sont acceptées au maximum 12 mois à l'avance et les demandes dépassant cette limite ne sont pas traitées.

Pour garantir la réservation, il sera nécessaire de fournir les détails d'une carte de crédit ou de débit.

**Article 1 :** Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 :** Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le propriétaire aura reçu du client un acompte (réservation minimum de deux nuits). Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales.

**Article 3 :** Règlement du solde : Le solde est à régler avant l'arrivée ou à l'arrivée chez le propriétaire. Le règlement peut se faire par chèque français, virement bancaire ou en espèces. Les frais bancaires sont à la charge des clients. "Conformément à la réglementation en vigueur, une taxe de séjour sera systématiquement demandée en fonction de la durée du séjour et du nombre d'adultes par jour."

**Article 4 :** Annulation par le client : En raison de la petite taille de notre résidence, toute annulation nous affecte de manière significative.

a) Annulation gratuite jusqu'à 2 mois avant la date du séjour

b) Pour toute annulation inférieure à 1 mois avant la date du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

c) Pour toute annulation à moins de 15 jours du séjour le solde sera dû.

d) Si le client ne se manifeste pas avant 18 heures le jour prévu du début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de ses logements. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.

e) En cas de séjour écourté par le client, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

f) En cas d'annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation.

g) Particularité pour les périodes de fêtes ou de vacances scolaires de la Réunion :

- Annulation gratuite jusqu'à 6 mois avant le début du séjour

- pour toute annulation à moins de 6 mois du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire *ou déductible d'un séjour similaire sous 6 mois avec paiement du solde du séjour complet à la réservation.*

- pour toute annulation à moins de 3 mois du séjour : l'acompte reste acquis et le solde est à devoir

h) En cas de **validation** de clause particulière de renonciation à l'acompte, toutes les clauses ci-dessus deviennent caduques. *Cette clause sera signée dans le cas d'une réservation en ligne ou par téléphone si le séjour se trouve à plus de 6 mois avant la date du dit séjour.*

**Article 5 :** Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.



**Article 6** : Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Article 7** : Départ : Les départs s'effectuent avant 16h00.

*\*Nous nous réservons le droit de vous facturer 10% d'une nuit supplémentaire pour tout retard de sortie sans l'accord de la direction.*

**Article 8** : Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Pour toute intervention des forces de l'ordre pour tapage nocturne ou diurne, 500 euros se verront retenues sur la caution. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. En cas d'endommagement, le client s'engage à rembourser les frais occasionnés. Les chambres et appartements sont non-fumeurs.

**Article 9** : Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation.

**Article 10** : NETTOYAGE : Le client a le choix d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux avant sa sortie ou de choisir le forfait nettoyage proposé. Si le client ne souhaite pas le service ménage du propriétaire, il doit rendre les lieux rangés et dans le même état de propreté qu'à son entrée. Dans le cas contraire, le forfait nettoyage sera déduit de sa caution de garantie.